

VILLE DE BOUCHERVILLE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Boucherville lors de sa séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025 :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-290-51

TITRE ET OBJET: RÈGLEMENT MODIFIANT LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2018-290 AFIN :

- De préciser que les enseignes publicitaires autorisées dans les zones C-671 et P-189 peuvent être électroniques
- D'autoriser les panneaux numériques installés par la municipalité et les panneaux numériques privés érigés sur la propriété publique municipale dans toutes les zones

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Boucherville aux heures ordinaires de bureau en prenant rendez-vous à la Direction des affaires juridiques et du greffe au 450 449-8605. Vous pouvez également consulter ce règlement au lien suivant boucherville.ca/avispublics (Règlement 2025-290-51).

Ce règlement entrera en vigueur à la date de publication du présent avis.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
Ce 11^e jour de novembre 2025

M^e Marianna Ruspil, OMA, greffière